Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 285

Artikel: L'aide au développement, la réalité derrière les chiffres
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026625

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dieter Bührle un ambassadeur de choc

Coïncidence troublante ! Au moment où les bilans intermédiaires concernant l'exportation d'armes helvétiques laissaient apparaître que l'Iran cessait soudain d'être le meilleur client des marchands de canons de notre pays, on apprend que Bührle est sur le point de passer un contrat avec le shah.

92 millions de francs en 1972, 91 millions en 1973, plus de 180 millions étaient tombés dans l'escarcelle des fabricants d'armes suisses après livraison des commandes iraniennes pendant les deux dernières années; et tout à coup, on enregistrait officiellement 3,9 millions seulement pour le premier semestre 1974... Les plus optimistes en étaient à se demander si l'esprit de la nouvelle loi réglementant le commerce des armes et entrée en vigueur dès 1972, avait enfin passé dans les faits, au moins en ce qui concernait nos relations avec le régime sanguinaire de Téhéran ! Les plus pessimistes, eux, cherchaient déjà comment serait compensé ce sérieux manque à gagner... La réponse semble s'imposer d'elle-même, malgré les démentis effarouchés des directeurs d'Oerlikon-Bührle qui laissent entendre que la signature des deux parties n'est pas encore acquise et que la transaction porterait sur du matériel « civil », en l'occurrence une fabrique de machines-outils.

Ce démenti, en tout cas, est suffisamment vague et hésitant pour renforcer encore les assertions de la revue de la Nouvelle Gauche suisse alémanique, « Focus » qui, révélant le pot-aux-roses, soutient qu'il s'agit bien d'un accord portant sur la mise sur pied d'une entreprise spécialisée dans la production d'armes. « Focus » donne même des détails supplémentaires : Bührle construirait en Iran une fabrique d'armes, où les représentants de ce pays posséderaient la majorité du capital; la maison suisse d'autre part accepterait (ce point est également contesté par la direction en cause), à titre provisoire et en guise de garantie jusqu'à l'ouverture de la fabrique, une participation iranienne dans le groupe (une société avec siège à Téhéran serait fondée pour assurer la construction, et son capital serait réparti entre les deux partenaires de manière égale).

L'opération ainsi réalisée porterait le sceau classique d'un moyen souvent utilisé par les sociétés ayant des ramifications internationales pour échapper au fisc de tel ou tel pays ou à des contraintes jugées intolérables : la décentralisation de la production, voire d'une partie de l'administration ou des centres de décisions, permet de brouiller les pistes à loisir.

Et de temps à autre, le citoyen perçoit quelque écho de ces manœuvres imparables, ou presque, en l'état actuel de la législation. C'est par exemple — autre révélation de « Focus » — cette lettre datée de Zurich (14 mars 1974), et envoyée par Oerlikon-Bührle à son commanditaire grec pour une affaire passée avec le commandement de la marine hellène (montant : 1 200 000 francs suisses) et dont la teneur est en substance la suivante :

Confidentiel

« Sehr geehrte Herren »,

Nous référant à votre lettre citée plus haut, nous nous faisons un devoir de vous avertir que la marchandise facturée en date du 1.9.1971 ne vous sera pas livrée depuis la Suisse.

« Mit freundlichen Grüssen »,

Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon-Bührle AG

(suivent deux signatures)

— Les affaires du groupe Bührle en 1973 : 1259 millions de francs suisses.

— Part de la production militaire dans le bilan :

1967-68	*31,9 %*
1968-69	*31,9 %*
1969-70	*21,6 %*
1970-71	*27,2 %*
1971-72	*38,5 %*
1972-73	*43 %*

Décidément, les principaux clients de Dieter Bührle ont un petit air de famille : hier les colonels d'Athènes et le shah d'Iran, aujourd'hui l'Espagne de Franco et toujours le shah. Faut-il rappeler les dernières informations en provenance de Téhéran [1] :

— pour n'avoir pas voulu se taire devant les violences du système iranien, douze intellectuels ont dû, au début de l'année, passer devant des tribunaux militaires : deux peines de mort, des condamnations à vie et de longues peines de prison;

— lors de grèves pour des questions salariales à Téhéran, treize ouvriers d'une fabrique de céramique ont été fusillés par des « proches » de la gendarmerie et de la police politique;

— le délégué des conducteurs de bus en grève à Tabriz a été arrêté après des négociations avec les patrons, torturé et mis à mort;

— au milieu du mois d'août, on apprenait qu'en l'espace de deux semaines, plus de 150 arrestations avaient eu lieu dans la seule ville de Téhéran.

[1] Cf. le Comité suisse de défense des prisonniers politiques iraniens (c/o Mme M.-L. Dumuid, 16 av. Jules-Crosnier, 1206 Genève).

L'aide au développement, la réalité derrière les chiffres

C'était le temps de l'abondance, ou tout au moins pas encore celui de l'austérité. C'était le temps des bonnes résolutions. Depuis longtemps, les experts de l'OCDE voyaient d'un mauvais œil la modicité des prestations publiques helvétiques en matière d'aide au développement, et le Parlement avait décidé de faire un effort. Ce furent les 400 millions envisagés à titre d'aide financière, auxquels s'ajoutèrent 275 autres millions à titre de l'aide technique. 1971, c'était décidément une bonne année.

Puis vinrent 1972 et 1973, avec la dégradation des finances fédérales; les compressions budgétaires n'épargnèrent évidemment pas l'aide au développement; bien plus, la loi élaborée en la matière fut prudemment mise au frigo, alors que James Schwarzenbach criait déjà au référendum.

On retombait, dans la plus grande indifférence, un peu par prudence, beaucoup par crainte des réflexes « nationalistes », dans les chiffres rouges du début des années 70.

Sans tout de suite entrer dans le détail, il faut dès l'abord rappeler la grande misère de l'aide au développement de manière générale, non seulement en Suisse, mais aussi dans la grande majorité des pays membres de l'OCDE. On est bien loin en effet partout de la norme acceptée par l'ONU (mais aussi par la Suisse en sa « qualité » de non-membre), 1 % du produit national brut : la moyenne de l'an passé s'élève à peine à 0,78 %. Prenons par exemple le cas des dix-sept pays de l'Ouest les plus riches. Le total de leurs prestations (publiques et privées) en matière d'aide au développement s'élevait en 1973 à 24,15 milliards de dollars contre 19,8 milliards l'exercice précédent. Une augmentation de près de 22 % dira-t-on ! En réalité, une augmentation qui a juste compensé la dévaluation de la monnaie, si bien que l'effet de l'aide en question est resté pratiquement stationnaire. Plus significative est encore l'évolution des prestations publiques dans les mêmes dix-sept Etats : la « hausse » enregistrée, des 8,6 milliards de 1972 aux 9,4 milliards de 1973, ne compense même pas le renchérissement; traduite en pourcent du produit national brut, elle correspond à une baisse de 0,34 % à 0,30. On est loin de la cible fixée qui était de 0,70...

Voilà pour la toile de fond ! Mais le cas de la Suisse mérite d'être examiné de plus près. A première vue le bilan de notre pays n'est pas plus catastrophique qu'ailleurs, si l'on prend note sans autre que les prestations helvétiques ont ceci de particulier qu'elles sont prioritairement tributaires du secteur privé (contrairement à la plupart des nations de l'Ouest où un certain équilibre est respecté). Cette particularité helvétique, soulignons-le, deviendra de plus en plus insupportable à mesure que les tensions économiques mondiales iront s'aggravant et que la concurrence deviendra serrée : les exigences de rentabilité quant aux fonds investis dans le tiers monde se faisant inévitablement et particulièrement pressantes pour les investisseurs privés, la répartition des crédits sera encore plus « sélective » et ne manquera pas de creuser l'écart entre défavorisés et très défavorisés. Si l'on ne cherche pas plus loin cependant, l'augmentation des contributions helvétiques de 1972 à 1973 — de 0,59 à 0,72 % du produit national brut, soit presque la moyenne des dix-sept pays les plus riches de l'Ouest — a de quoi réjouir, même si la Suisse compte parmi les privilégiés des privilégiés. Que recouvrent ces chiffres ? Première mauvaise surprise, l'examen de l'effort public laisse apparaître un recul inquiétant. Il s'agit même d'une baisse brusque, puisque de 13 %, ce qui se traduit, en termes du produit national brut, par une dégringolade de 22 à 17 %. Et nous voilà dans le peloton de queue des nations riches !

Non moins inquiétantes sont les variations de volume des prestations privées. Ces dernières ont en effet atteint une sorte de plafond record en 1971 (837 millions), pour diminuer ensuite de moitié l'an suivant (344 millions) et se stabiliser enfin à un niveau moyen (660 millions) en 1973. Nul doute que ces profonds changements de politique ne soient finalement très préjudiciables pour les bénéficiaires.

Mais il y a davantage encore ! Si l'on examine un à un les postes qui fondent les prestations privées, on constate rapidement que ce sont les crédits à l'exportation qui donnent le ton à l'ensemble : n'étaient-ils pas au plus bas il y a deux ans lors de la formidable diminution de l'effort privé ? En outre, en 1973, les crédits à l'exportation participaient pour plus de la moitié au total des contributions privées. Ces remarques prennent tout leur sens si l'on se donne la peine de considérer l'impact réel des crédits à l'exportation dans la perspective d'une véritable contribution au développement : cet impact est en réalité si faible — pas comparable en tout cas à celui des projets de la coopération technique qui, eux, créent au moins des postes de travail — que l'on ne voit pas pourquoi ils entrent à ce poste dans la statistique. Et sans eux, les contributions privées sont stables, mais basses... Deuxième mauvaise surprise donc, que ce bilan rectifié par l'amputation logique des crédits à l'exportation.

Et les perspectives d'avenir ne sont pas plus claires. Faute d'une loi précise sur le sujet, on doit admettre que l'aide au développement restera stationnaire jusqu'à fin 1975 ! Nous gagnons à une prétendue austérité, en partie en faisant fi de notre solidarité avec le tiers monde. En période de crise, chacun pour soi ! C'est la politique de l'autruche.

PRESTATIONS DE LA SUISSE EN FAVEUR DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

	1970	*1971*	*1972*	*1973*
1. Prestations publiques (en millions)	110	114	258	224
— dont, prestations bilatérales	76	77	114	103
— dont, prestations multilatérales	51	37	130	100
— dont, cantons, communes, institutions publiques	4	3	4	3
2. Prestations privées (en millions)	436	837	344	660
— dont, investissements directs	239	270	281	255
— dont, crédits à l'exportation	96	362	— 77	363
— dont, autres capitaux	101	205	140	42
3. Prestations des œuvres privées d'entraide (millions)	47	58	76	63
Total des prestations publiques et privées (millions)	592	1001	677	947
Produit national brut (en milliards)	89	101	115	131
Total en pourcent du PNB	0,67	1,0	0,59	0,72
Prestations publiques en pourcent du PNB	0,14	0,11	0,22	0,17